

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 13 mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250313-DEL13032025_04-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Éliane Barbier-Humeau
Roger Clay, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

DEL13032025-04

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Exposé,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, instaurant, dans son article 2, le débat sur les orientations budgétaires,

Vu la loi du 7 août 2015 relative portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République précisant dans son article 107 les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires des communes,

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi, qui concerne les CCAS puisqu'il précise que "*les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus*",

Vu l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines avant l'examen du projet de budget.

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape importante du cycle budgétaire annuel et doit éclairer les administrateurs sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées, sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif,

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires joint
constitutifs du Débat d'Orientations Budgétaires 2025,

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 058-265801944-20250313-DEL13032025_04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

– D'acter que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu au cours de cette séance du Conseil d'Administration, débat préalable au vote du budget 2025 qui sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

